

Mixité des piliers

Par **aussenseiter33**, le **20/02/2012** à **10:46**

Bonjour,

je suis en troisième année de droit et complètement perdu en cours d'union européenne. A vrai dire c'est la première fois que j'en fais et je ne m'en sors pas du tout .. j'ai vraiment besoin d'aide. Actuellement je lis une série de documents sur les cross pilaar agreements et la personnification de l'union. Le sujet traite du parallélisme des personnalités (Union / communautés / états) lors de la conclusion d'accord internationaux et de l'application de sanctions.

Dans l'un de ces articles relatif aux sanctions l'on se demande si au moment d'appliquer des sanctions commerciales décidée par le conseil de sécurité des nations unies , si c'est à l'union d'agir pour rétablir la paix et la sécurité ou à la communauté en ce qu'elle est exclusivement compétente en matière commerciale.

L'article parle d'une clause passerelle incorporé par les états dans les traités selon laquelle " lorsqu'une position commune ou une action commune adoptées en vertu des dispositions du traité sur l'UE relatives à la pesc prévoient une action de la communauté visant à interrompre ou à réduire les relations économiques avec un ou plusieurs états tiers , le conseil statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la commission prend les mesures urgentes nécessaires " .

L'article ajoute que le pouvoir de sanction est donc reconnu a la communauté mais subordonné à l'union et que comme cette dernière agit à l'unanimité (et la je ne comprend pas, dans la clause passerelle il est indiqué qu'elle agit a la majorité qualifiée ?????????????) l'évolution du droit va dans le sens du refus de dénationaliser les sanctions.

Ce que je ne comprend pas c'est que j'ai l'impression que le terme de communauté est utilisé à tort et à travers. Pour moi c'est la communauté dans le cadre du premier pilier et donc la partie la plus fédérale. Ensuite l'article dit qu'on refuse de dénationaliser les sanctions ... enfin je ne saurais même pas vous dire exactement ce que je ne comprend pas car je ne comprend vraiment rien .. j'ai vraiment besoin d'aide alors j'espère que quelques âmes charitables sauront m'éclairer

Merci à vous